

situation est grave au point que le Gouvernement s'est cru motivé d'inviter nos jeunes gens du Canada à s'engager dans nos armées et à décider de se tenir prêts à risquer leur vie pour que le Canada fasse sa part dans les démarches requises en vue de maintenir la paix dans le monde. C'est une source de réelle satisfaction, je crois, pour les Canadiens en général, que de savoir que depuis l'incident de Corée, plus de 10,000 jeunes Canadiens se sont engagés à risquer leur vie pour que le Canada fasse sa part dans les efforts tentés en vue de maintenir la paix dans le monde et de faire obstacle à l'établissement de régimes totalitaires sur une étendue plus grande de notre globe terrestre que celle qui a le malheur présentement d'être soumise à ces régimes.

Cet après-midi, la Chambre a écouté un discours du trône qui ne renfermait, je crois, que quatre alinéas. L'un des alinéas annonce qu'on nous invitera à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale, car les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale. Le discours annonce également que nous serons invités à voter des crédits supplémentaires pour la défense nationale et pour honorer nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du traité de l'Atlantique-Nord.

Tout député pourrait prédire aussi bien que moi que ces crédits seront sans doute très élevés. Rien ne sert d'affecter des crédits, si nous ne possédons pas les moyens de prélever les fonds nécessaires à nos engagements. Il est impossible de prélever des fonds de quelque manière que ce soit dans une économie paralysée par l'immobilisation de ses services de transport. Ce n'est pas tout. Ce n'est pas l'argent qui est nécessaire. Il s'agit de la formation de militaires et de la production de matériel de guerre, ce qui est impossible dans une économie paralysée par l'arrêt de ses services de transport.

Les chemins de fer sont un instrument essentiel de défense, de sécurité et de production dans notre pays. Ceux à qui incombe la responsabilité d'administrer les chemins de fer et ceux qui sont responsables des décisions des hommes qui assurent le fonctionnement des chemins de fer s'en rendent compte tout aussi bien que nous, j'en suis sûr. D'ailleurs, je l'ai constaté au cours des entretiens que j'ai eus avec leurs représentants. Les hommes qui chôment en ce moment affirment, comme ils l'ont affirmé par

[Le très hon. M. St-Laurent.]

les déclarations qu'ont formulées leurs dirigeants et que les journaux ont publiées, qu'ils ne font pas la grève contre le Gouvernement et qu'ils ne la font pas contre le public. La situation est telle, cependant, que l'interruption des services de transport nuit inévitablement au gouvernement, pas à celui-ci, pas à un gouvernement de parti, mais au gouvernement du Canada et à la population du Canada. Je sais que cela est nettement compris et sincèrement déploré par tout le monde au Canada, y compris les administrateurs des chemins de fer et les préposés à leur exploitation normale.

Lorsque la grève a été annoncée, je me suis rendu compte, et tous les députés aussi, j'en suis sûr, que ceux qui l'ordonnaient et ceux qui répondaient à l'appel n'entre-freignaient aucune loi applicable à leur cas. Ils agissaient de la manière qu'ils croyaient motivée en vue de protéger leurs intérêts; mais on a prétendu, et à mon sens il vaut la peine d'en tenir compte, que la revendication de ce qui normalement peut être un droit particulier peut parfois équivaloir à ce qui constitue un tort public. Et la revendication de droits particuliers peut parfois tellement nuire au bien public qu'il faut y songer sérieusement, parce que l'existence et la sécurité de l'État sont, pour chacun d'entre nous, la préoccupation première, celle qui prime toutes les autres.

Lorsque la grève a éclaté, j'ai fait une très courte déclaration. Je me suis efforcé de faire cette déclaration d'un ton aussi calme et égal que possible, parce que j'étais persuadé alors, comme je le suis en ce moment, qu'il n'existe aucune intention de ruiner notre nation et qu'on ne recourra à aucune conduite de nature à le faire. Le problème actuel sera résolu; il faut qu'il le soit. J'espère que pendant qu'il sera réglé, on ne fera ni ne dira rien sans nécessité qui soit de nature à rester sur le cœur de tout bon Canadien.

**M. Homuth:** Ce problème aurait dû être réglé.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je crois que le Gouvernement s'est montré tout à fait respectueux des droits de toutes les parties intéressées. On a employé tous les moyens d'arbitrage et de médiation avant que le Parlement fût invité à intervenir. On a institué une commission de conciliation, ainsi que le prévoit la loi des enquêtes en matière de différends industriels. Lorsqu'il devint évident que la grève serait probablement déclarée, j'ai écrit une lettre, en termes que j'ai tâché de rendre courtois, pour demander s'il n'y aurait pas moyen de remettre la grève à trente jours, pour voir si, durant ce